



Nelligan O'Brien Payne

Lawyers/Patent and Trade-Mark Agents
Avocats/Agents de brevets et de marques de commerce

DIFFUSION IMMÉDIATE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
10 mars 2009

Nelligan O'Brien Payne demandera des ordonnances de représentation de deux groupes d'employés de Nortel

OTTAWA — le 10 mars 2009 — Nelligan O'Brien Payne comparâtra devant le Tribunal de commerce à Toronto, les 20 et 21 avril, pour demander les ordonnances de représentation des deux groupes d'employés de Nortel qui ont retenu les services du cabinet.

Les deux groupes se décrivent comme suit :

ECNRL (Employés canadiens de Nortel récemment licenciés), c'est-à-dire les employés licenciés **AVANT le 14 janvier 2009**

ECAN (Employés canadiens actuels de Nortel), c'est-à-dire les employés qui étaient encore en fonction le 14 janvier 2009, date à laquelle Nortel a demandé à être placée sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LACC)* et dont certains ont été depuis licenciés encore

Nelligan O'Brien Payne invite sur son site Web (www.nelligan.ca) ceux et celles qui désirent s'informer davantage de ces deux groupes.

EMPLOYÉS DE NORTEL : SÉANCE D'INFORMATION

À la suite des licenciements récents chez Nortel, Nelligan O'Brien Payne tiendra une autre séance d'information gratuite au profit des employés qui ont reçu **un avis de licenciement APRÈS le 14 janvier 2009**. Cette **séance est également ouverte aux employés actuels** qui souhaitent s'informer de leurs droits en cas de licenciement pendant que Nortel est sous la protection de la LACC. La séance d'information aura lieu :

**le mercredi 11 mars, à 17 h
à Travelodge Hotel & Conference Centre
1376, avenue Carling**

Contact presse :

Sylvie Vanasse
Téléphone : 613-231-8205
sylvie.vanasse@nelligan.ca